



CD75\_PV\_BD\_CD\_5

Comité Parisien de Basketball  
Comité Directeur

Procès-verbal du 11/01/2020

Présents: Oumar Dia (Président) - Jeanne Besse- Yann Barbiche- François Bicais- Christelle Couleuvre- Bruce Fortassin- Guillaume Guérin- Dominique Proville- Delphine Germain - Kadiatou Tapily-Didier Claude- Isabelle Pelah-Wowen-Marilyn Orlandini

Invités : Alain Savigny-Al Cisse

Absents : Mandiaye Ndiaye - Jacques Nadjar - Arthur Oriol

1. **Validation du dernier PV en date du 11/01/2020** : Encours de rédaction

## 2. Informations

- Référent licences

Lors des récentes réunions de Zones, la FFBB a présenté aux représentants des Ligues et des Comités la nouvelle offre de licence et sa dématérialisation. L'équipe projet travaille actuellement pour que tout soit prêt pour le 15 mai 2020, de manière à lancer la saison 2020 –2021 avec ces nouveaux processus. Un référent licences doit être nommé dans chaque comité avec le profil « ressource bénévole ou salariée, maîtrisant le processus actuel des licences (réglementation, FBI) ». Geoffroy Melo sera le référent licences.

- Un dossier RH suite au départ d'un salarié qui conteste les conditions de son départ et réclame des dommages.

## 3. Enquête dossier PSB / LMP

- Le nom d'un joueur inscrit, sans N° de licence sur une feuille de marque papier est illisible mais les officiels de la rencontre ont inscrit au dos de la feuille de marque « licences présentées ». La commission sportive a notifié plusieurs manquements et une pénalité pour joueur non qualifié à la date de la rencontre.
- Paris Sud Basket a seulement réagi lors de l'application de la pénalité. Depuis la notification des manquements Paris Sud utilise la e marque. Le Président a reçu le Président de Paris Sud qui reconnaît ses torts.
- Du fait du contrôle des arbitres sur l'identité des joueurs ayant participé à la rencontre, la pénalité est retirée.

## 4. Services civiques

- La Ligue IDF met à la disposition du CPBB 2 Services civiques. La candidature d'Allan Billant a été retenue pour une durée de 7 mois et de 24 h par semaine. Ses principales missions concernent le 3X3 et le Vivre Ensemble.

## 5. Commissions

### • COMMISSION SPORTIVE

- ARIE BASKET : Lors des rencontres en date du 13.10.19 et 17.11.19, la licence (fiche) de Monsieur MUSOKI Jérémy indiquait une licence Dirigeant incompatible avec la pratique du basket en tant que joueur. La commission décide d'infliger la perte par pénalité et un manquement de 50 euros. Le CPBB valide la décision.
- PUC : La commission sportive après enquête a constaté que la nouvelle carte d'identité (Française) de Monsieur RANDRIAMBOLOLONA Lionel Arnaud JH934080 n'est arrivée qu'après la notification envoyée à votre association. De plus, la licence de monsieur RANDRIAMBOLOLONA Lionel Arnaud a été faite par le PUC alors que cette dernière aurait du être faite par le CPBB dès le début (changement de nationalité). Lors des dites rencontres en date du 13.10.19 et 17.11.19, la licence (fiche) de Monsieur

RANDRIAMBOLOLONA Lionel Arnaud n'était donc plus à jour depuis le 30.11.18. Elle ne l'était toujours pas au 12.12.19. Match perdu par pénalité et Manquement de 50€. Le CPBB maintient la décision de la commission.

- PB9 : PB 9 a laissé cocher, le 16/11 et le 11/12 un licencié étranger, dont la carte de séjour s'arrêtait au 16/11/2019 et dont le renouvellement n'est pas parvenu au CPBB à ce jour. Ce coach est licencié à Lapelcha d'où la confusion pour PB 9. : Match perdu par pénalité et manquement de 50 euros. Le CD valide la décision de la commission (2 contre).
- PB 15 : Comme suite à un incident entre les équipes SF de Pb 15 et Lapelcha la saison dernière, ayant entraîné un dossier disciplinaire, PB 15 ne souhaite pas jouer les deux rencontres contre Lapelcha en déclarant forfait. La commission va se rapprocher de PB 15 pour tenter de trouver une solution.
- **COMMISSION CDO**

La Commission des Officiels connaît un gros problème suite à l'absence de défraiement des arbitres depuis novembre. Le trésorier réclame les doublés ligue et département. Il s'avère que la ligue paie les doublés et facture la part restant due par le comité. Le comité s'étant engagé auprès des officiels afin qu'il soit indemnisé dans un temps raisonnable. CDO et Trésorier font tout mettre en œuvre afin de régulariser la situation ;  
Les désignations d'arbitres concernent la PRF, PRM, d1 jeunes et division 3 en région.

2 réclamations en cours (SF et PBC3) doivent être traitées rapidement par la cdo. Les notifications doivent être visées par la SG.

## 6. Missions des Membres du CD

- Salles et Terrains : Jacques NADJAR
- Sportive et Mini Basket : Christelle COULEUVRE
- Qualifications et juridique : KADIATOU TAPILY
- Développement EFFBB : DOMINIQUE PROVILLE
- Technique : AL CISSE
- 3X3 : MANDIAYE NDIAYE
- 

### 6. Mutualisation CD93 : Formation cadre technique.

- Se rapprocher du cd93 pour voir la convention existante entre les 2 CD et savoir ce que l'on doit payer directement au CD93 ou aux formateurs. (Le cd93 réclame le paiement d'une facture concernant 2 saisons passées.

## 7. Divers

- Suite aux directives de la FFBB effbb doit être utilisée par les clubs. Une formation va être mise en place.
- Rappel : Tous les courriers partant du CPBB par mail ou par voie postale doivent être envoyés au SG pour validation et signature.
- Tout engagement de la part d'un élu ou d'un salarié du CPBB doit être porté à la connaissance du Président qui validera.
- Fête du Min Basket à Géo André le 16 ami
- AG du CPBB 05 ou 12/06.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée.

Le Président  
Oumar DIA



La Secrétaire Générale  
Marilyn Orlandini



(PV Validé en date du 07/02/2020)